

Comptes Annuels

2025

Période du 01/10/2024 au 30/09/2025

SARL GESTION FRANCE ENTREPRISES

34 Avenue Henri Matisse
06200 NICE

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL



GESTION FRANCE ENTREPRISES

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre de MARSEILLE PACA
34, Avenue Henri Matisse

06200 NICE

Tél. 04.93.72.42.00

Fax.

Courriel : gfenice@gfe06.com

Web.

Désignation de l'entreprise		SARL GESTION FRANCE ENTREPRISES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		34 Avenue Henri Matisse 06200 NICE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 0 2 1 8 3 4 7 0 0 0 0 5 3		Néant		*	
				Exercice N clos le,		30/09/2025	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3			
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI	3 238	1 031 799	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	17 875		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	412 102	217 708	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV		703 119	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		2 000	
		Autres titres immobilisés	BD	BE		419	
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		43 576	
	TOTAL (II)		BJ	BK	433 216	1 998 622	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
En cours de production de biens			BN	BO			
En cours de production de services			BP	BQ			
Produits intermédiaires et finis			BR	BS			
Marchandises			BT	BU		10 830	
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		7 480	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	265 456	2 080 694	
		Autres créances (3)	BZ	CA		651 713	
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE			
		Disponibilités	CF	CG		1 739 918	
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		20 151	
	TOTAL (III)	CJ	CK	265 456	4 510 787		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	7 208 083	IA	698 673	6 509 410	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL GESTION FRANCE ENTREPRISES		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 140 000)			DA	1 140 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	7 798	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	114 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	254 301	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	596 378	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	14 014	
	TOTAL (I)			DL	2 126 492	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
		Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ	96 264	
	TOTAL (III)			DR	96 264	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 450 463	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	149 371	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 135 440	
	Dettes fiscales et sociales			DY	825 595	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	77 432	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	648 350	
	TOTAL (IV)			EC	4 286 653	
	Ecart de conversion passif* (V)			ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	6 509 410	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	3 113 132
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL GESTION FRANCE ENTREPRISES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2025, dont le total est de 6 509 410 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 596 379 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/12/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Fonds commercial :
99 ANS

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Mais pour autant, l'entreprise a opté pour l'amortissement du fonds commercial suivant les possibilités offertes par le règlement. L'entreprise a apprécié l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. En cas d'indice de perte de valeur, l'entreprise a réalisé un test de dépréciation. Ce test est réalisé sur la base de critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

POSTES DU BILAN

Les titres de participations d'un montant de 701869.97 € concernant les filles :

- GFE EXPERTISES au capital de 10 000 €, située 20 rue de France à NICE,
- GFE VISION au capital au 178 000 €, située 9 rue Bonaparte à CAGNES SUR MER,
- SPHAIRE CONSEILS au capital de 10 000 €, située 30 avenue Henri Matisse à NICE
- GFE AZUR au capital de 158 000 €, située 34 avenue Henri Matisse à NICE

POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Indication des charges et produits financiers concernant les entreprises liées :

Les produits de participations concernant les filles :

- GFE EXPERTISES : 435.39 €
- GFE VISION : 1055.05 €
- SPHAIRE CONSEILS : 1035.04 €
- GFE AZUR : 1580.35 €

La SARL GESTION FRANCE ENTREPRISES est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale. Elle détient directement 100 % du capital des sociétés filiales GFE EXPERTISES, GFE VISION, GFE AZUR et SPHAIRE CONSEILS.

La prise en charge, par la société mère de l'impôt sur les sociétés au taux normal et au taux réduit dû sur le résultat et les plus values d'ensemble, fait naître à son profit une créance sur les filiales égale à l'impôt théorique qui serait dû par celle-ci si elle n'était pas membre du groupe.

La société mère réalisera une économie d'impôt égale à la différence entre la somme des impôts qui auraient dû être versés par chacune des sociétés du groupe si elles avaient payé elles-mêmes leur impôt et l'impôt versé à raison du résultat d'ensemble. Cette économie d'impôt constituera pour la société mère un profit non taxable qu'elle enregistrera en produit.

Sur cet exercice l'intégration fiscale fait ressortir :

- un impôt dû sur les résultats de la mère de 143388 € mis en compte 698100 "intégration fiscale - charges"
- un crédit d'impôt sur les résultats d'une des filles de 2462 € mis en compte 698100 "intégration fiscale - charges"
- un impôt dû sur les résultats des filles de 19593 € mis en compte 698900 "intégration fiscale - produits"
- un impôt d'ensemble acquitté par la mère de 126257 €.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 035 038			1 035 038
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 875			17 875
Immobilisations incorporelles	1 052 913			1 052 913
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	355 495	343		355 839
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	267 023	8 245	1 296	273 972
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	622 518	8 588	1 296	629 811
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	705 120			705 120
- Autres titres immobilisés	385	34		419
- Prêts et autres immobilisations financières	43 913	84	420	43 577
Immobilisations financières	749 418	118	420	749 116
ACTIF IMMOBILISE	2 424 849	8 706	1 716	2 431 839

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2025
Éléments achetés	1 035 038
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 035 038

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	2 133	1 105		3 239
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 875			17 875
Immobilisations incorporelles	20 009	1 105		21 114
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	155 217	20 482		175 699
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	207 469	30 231	1 296	236 404
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	362 686	50 713	1 296	412 103
ACTIF IMMOBILISE	382 695	51 818	1 296	433 217

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 063 592 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	2 000		2 000
Prêts			
Autres	43 577		43 577
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 346 151	2 346 151	
Autres	651 713	651 713	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	20 151	20 151	
Total	3 063 592	3 018 015	45 577
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	652 499
INTERETS COURUS A RECEVOIR	2 933
Total	655 432

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 140 000,00 euros décomposé en 750 titres d'une valeur nominale de 1 520,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 034	1 102,51
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice	284	
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	750	1 520,00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	14 014			14 014
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	14 014			14 014
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients	35 000		35 000		
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	96 638		7 374		89 264
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		7 000			7 000
Total	131 638	7 000	42 374		96 264
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			35 000		
Financières					
Exceptionnelles			7 374		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 286 654 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 450 464	276 942	572 026	601 495
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 135 441	1 135 441		
Dettes fiscales et sociales	825 595	825 595		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	226 804	226 804		
Produits constatés d'avance	648 350	648 350		
Total	4 286 654	3 113 132	572 026	601 495
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-1 020 537			
(**) Dont envers les associés	131 121			

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	540 478
PRIMES DE GERANCE A PAYER	130 000
DETTES PROV POUR CONGES	130 164
DEPLTS A PAYER	1 332
PRIMES A PAYER	48 000
ORGANISMES SOCIAUX A PAY. SUR C.P.	51 266
ORGANISMES SOCIAUX A PAY SUR PRIMES	21 600
C.E.T.	8 974
FORMATION CONTINUE	6 616
CLIENTS RRR&AV.A ACCORD.	5 624
Total	944 053

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	20 151		
Total	20 151		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PROD.CONSTATES D AVANCE	648 350		
Total	648 350		

GESTION FRANCE ENTREPRISES
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 140 000 euros
Siège social : 34, Avenue Henri Matisse - Le Minotaure
06200 NICE
302 183 470 R.C.S. NICE

AFFECTATION DU RESULTAT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU

5 MARS 2026 STATUANT SUR LES COMPTES CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2025

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 596 378 euros de la manière suivante :

SECTION 1 – AFFECTATION

- | | |
|---|---------------|
| – Aux autres réserves, pour | 198 878 euros |
| – A titre de distribution de dividendes, pour | 397 500 euros |

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

La collectivité des associés est informée que ce dividende, donnera lieu, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 18.6%, soit une taxation globale de 31.4%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

La collectivité des associés reconnaît avoir été informée que le PFU s'appliquera de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. A ce titre, le dividende versé aux associés est donc amputé du PFU et la somme correspondante devra être versée au trésor public par l'établissement payeur dans les quinze jours qui suivent le mois au cours duquel ces revenus ont été payés aux associés.

Peuvent demander à être dispensés du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

SECTION 2 – RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Les sommes distribuées après le 01 janvier 2005 éligibles ou non à l'abattement se sont élevées à:

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à la l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Année N-1	438 750 €		
Année N-2	330 880 €		
Année N-3	330 880 €		

LA GERANCE